

APPEL D'OFFRES PUBLIC

MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE DÉGRILLAGE DE LA STATION D'ÉPURATION – LOT 1 : PRÉCHAT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉGRILLAGE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions relativement à la mise à niveau du système de dégrillage de la station d'épuration - lot 1 : préachat des équipements de dégrillage.

Seuls sont autorisés à soumissionner les fournisseurs ou entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Le contrat consiste principalement, mais sans s'y limiter, aux éléments suivants :

- Fourniture et livraison de deux dégrilleurs fins automatiques, incluant un système d'entraînement, mécanisme de nettoyage, moteurs, chute à détritiques et accessoires;
- Fourniture et livraison de deux compacteurs et tuyauterie de transport des détritiques, incluant système d'ensachage, tuyauterie et accessoires;
- Fourniture et livraison d'un panneau de contrôle unique pour l'ensemble des équipements de dégrillage et de l'instrumentation;
- Fourniture et livraison de deux éléments de contrôle de niveau en aval des dégrilleurs;
- Fourniture et livraison d'un régulateur de niveau et quatre sondes de mesure de niveau ultrasoniques, incluant deux transmetteurs (double entrée) et accessoires;
- Fourniture et livraison d'une grille manuelle 12 mm d'espacement pour mise en place temporaire lors des travaux d'entretien d'un dégrilleur;
- Fourniture et livraison des stations d'opération locales de chaque composante motorisée;
- L'assistance technique et la coordination avec l'Entrepreneur du Lot 2 pour l'installation de toutes les composantes énumérées ci-dessus;
- Les vérifications, essais, mise en route et formation du personnel d'opération de la Ville, incluant rapport de conformité de l'installation et des essais de mise en route;
- Les garanties de fabrication et de fonctionnement;
- La préparation des dessins d'atelier;
- Les manuels d'entretien et d'opération en français;
- Divers travaux connexes.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **18 avril 2024** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Marie-Josée Charron par courriel à : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque certifié, de mandat-poste, de traite bancaire ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement émis par une institution financière, représentant au moins 10 % du montant total de la soumission avant taxes.

Un tel cautionnement doit être valide pour une période de 120 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

Conformément à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville pour le présent appel d'offres est fixée au 6 mai 2024. La date limite pour répondre aux plaintes est fixée au 17 mai 2024.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer dans une enveloppe opaque cachetée, un exemplaire original et une copie de sa soumission incluant tous les documents requis. L'enveloppe doit être identifiée, conformément au devis et portant la mention : Appel d'offres no : **2024-04-01/AOP – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉGRILLAGE POUR LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

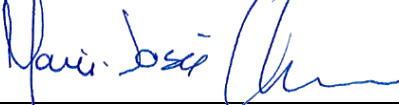
Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'Hôtel de Ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est le **21 mai 2024 à 13 h 30**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville; seule cette attestation fait preuve d'un tel dépôt. La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 avril 2024.



Marie-Josée Charron, greffière